

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 24 décembre 2020
Convocation faite
Le 10 décembre 2020

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mercredi seize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mme Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, Mme Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, Mme Magali CAPLET, MM. Éric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, Mme Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, Mme Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Julien VERGÉ, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Mmes Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE (représentant M. Joël BOUCHER), M. Daniel DURBECQ, Mme Brigitte DUMON, M. Jean GUION, Mme Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, Mme Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, Mme Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : Mmes Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Amélia MOUSSAOUI, MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOTTE), Joël BOUCHER (représenté par Mme Evelyne DEVOUGE).

M. Jean-Pol DEVRESSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2020-12-285 Décision Modificative n° 1 sur le Budget Principal de l'Office de Tourisme Communautaire pour 2020 (annexe)

Vu sa délibération n° 2020-11-269 du 24 novembre 2020, approuvant le Budget Principal de l'Office de Tourisme 2020,

Vu les délibérations du Comité de Direction de l'OTC du 26 novembre 2020, reçues le 9 décembre 2020,

Considérant la nécessité d'ajuster les écritures budgétaires, demandées par l'Assemblée délibérante lors du Conseil de Communauté du 24 novembre 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** la Décision Modificative n° 1 sur le Budget Principal 2020 de l'OTC, présentée comme suit :

Imputation	Intitulé	Dépenses	Recettes
74	Subventions d'exploitations		- 40 000.00 €
753	Reversement Taxe de Séjour		+ 40 000.00 €
64198	Autres Remboursements		+ 4 000.00 €
651	Redevance pour concessions	+ 2 000.00 €	
6712	Pénalités, Amendes	+ 2 000.00 €	
Total Section Exploitation		+ 4 000.00 €	+ 4 000.00 €
TOTAL GENERAL		+ 4 000.00 €	+ 4 000.00 €

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

